

**PROGRAMME MAB/UNESCO DES RÉSERVES DE BIOSPHÈRE
RÉSERVE MONDIALE DE LA BIOSPHÈRE DU LAC-SAINT-PIERRE
QUÉBEC / CANADA**

**EXAMEN PÉRIODIQUE 2000-2010
ANALYSE ET RECOMMANDATIONS DES EXAMINATEURS**

**ANDRÉ BARABÉ, PROFESSEUR ASSOCIÉ
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

ET

**CLAUDE LETARTE, COORDONNATEUR
RÉSERVE MONDIALE DE LA BIOSPHÈRE DE CHARLEVOIX**

RAPPORT DESTINÉ À LA COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

01 DÉCEMBRE 2010

TABLE DES MATIÈRES

1. RÉSERVE MONDIALE DE BIOSPHÈRE DU LAC-SAINT-PIERRE	4
2. CHANGEMENTS AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES	4
3. FONCTION DE CONSERVATION	6
3.1. Évolution du zonage au cours de la dernière décennie	7
3.2. Actions prépondérantes des organisations non gouvernementales	7
3.3. Connectivité et gestion intégrée du Saint-Laurent et du lac Saint-Pierre ...	7
3.4. Recommandations	8
4. FONCTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	9
4.1. Croissance qualitative, tourisme durable et destination touristique	10
4.2. Enjeu d'accessibilité et de sécurité du public : UXO	10
4.3. Équité intragénérationnelle et intergénérationnelle	11
4.4. Recommandations	12
5. FONCTION D'APPUI LOGISTIQUE	13
5.1. Au plan de l'éducation	13
5.2. Au plan de la recherche	13
5.3. Surveillance continue et évaluation des résultats des actions	14
5.4. Recommandations	14
6. CONTEXTE DE GOUVERNANCE	15
6.1. Modèle de gouvernance de l'organisme responsable et financement	15
6.2. Succès et obstacles à la gouvernance locale	16
6.3. Recommandations	17
7. CONCLUSIONS : RÉUSSITES ET DÉFIS POUR LE FUTUR	17
7.1. Rayonnement régional, national et international	17
7.2. Concilier préoccupations locales et défis à une échelle plus globale	18

INTRODUCTION

La présente démarche s'inscrit dans le respect des critères du Cadre statutaire du *Programme sur l'Homme et la biosphère* de l'UNESCO. L'article 4 du Programme prévoit un examen périodique tous les dix ans. À cet effet, rappelons que la Réserve mondiale de la biosphère du Lac-Saint-Pierre a été créée en novembre 2000. Conséquemment, l'examen périodique de la Réserve doit être effectué à la fin de l'année 2010. De plus, *la Commission canadienne pour l'UNESCO* précise que « l'examen périodique » demande aux réserves de la biosphère de se pencher sur leurs réussites et leurs obstacles, leur vision, leur gouvernance, leur respect des critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de la biosphère au cours de la dernière décennie, et leurs perspectives pour les années à venir¹.

Quatre sources d'information ont été utilisées par les examinateurs. *La première source* fait directement référence au *Formulaire de proposition de la Réserve de biosphère du Lac-Saint-Pierre* déposé en janvier 2000 auprès de l'UNESCO. *La deuxième* réfère au *Document de travail* remis le 2 juillet 2010. Ce document initial s'est avéré très utile et a permis à l'équipe de rédaction de la Coopérative de solidarité de la réserve mondiale de la biosphère du Lac-Saint-Pierre (CSRMBLSP, Annexe 1 Liste des acronymes) de bénéficier de suggestions positives et structurantes de la part des examinateurs. *La troisième source d'information* renvoie aux *neuf (9) entretiens* réalisés conjointement par les examinateurs et aux *cinq (5) entretiens supplémentaires* menés par l'un des évaluateurs. Ces entrevues auprès des intervenants du territoire de la Réserve ont été effectuées entre le 7 juillet et le 26 octobre 2010 (Annexe 2). *La quatrième source d'information* correspond au *Document final* produit par la CSRMBLSP et remis aux examinateurs le 18 octobre 2010.

L'approche adoptée par les examinateurs consiste, dans un premier temps, à dégager des constats et des analyses. Dans un deuxième temps, le rapport contient des recommandations découlant directement des analyses. Nous tenons à préciser que ces recommandations ne sont pas liées à la capacité budgétaire de la Réserve mais plutôt à une vision des actions prioritaires à réaliser au cours de la décennie 2010-2020. D'ailleurs, les examinateurs recommandent à la CSRMBLSP d'accorder davantage les actions de la Réserve aux priorités du *Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère (2008-2013)*. Enfin, *la structure du rapport des examinateurs* respecte les principales parties du questionnaire proposé par la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCU).

Nous tenons à remercier Mme Dominique Potvin, de la Commission canadienne pour l'UNESCO, pour le soutien logistique qu'elle nous a apporté.

1. RÉSERVE MONDIALE DE BIOSPHERE DU LAC-SAINT-PIERRE

1.1. Modification importante des aires de transition

Il est opportun de rappeler que la RMBLSP est *une réserve de deuxième génération* soucieuse d'un rapprochement avec les diverses communautés locales présentes sur le territoire. C'est pourquoi, le Conseil d'administration a résolu que *les limites de la Réserve mondiale incluraient dorénavant l'ensemble des Municipalités régionales de comté* (MRC) qui jouxtent le lac Saint-Pierre.

1.2. Recommandation

1.2.1. Aviser le Secrétariat UNESCO/MAB du changement de zonage

Les examinateurs croient que *l'extension des aires de transition mérite d'être portée à l'attention du Secrétariat de l'UNESCO/MAB* sur les réserves de biosphère. Cette modification fait passer la superficie de la RMBLSP de 480 km² à 6 504,9 km². À notre avis, il ne s'agit pas d'un simple changement à caractère administratif. Cette décision a le mérite de faire coïncider le territoire de la Réserve avec la structure sociopolitique régionale et d'inclure les bassins versants qui se drainent dans lac Saint-Pierre ainsi que les boisés des terres publiques.

2. CHANGEMENTS AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

Un résumé des changements importants, survenus au cours des dix dernières années, laisse percevoir *un cheminement impressionnant* de la Réserve mondiale de la biosphère du Lac-Saint-Pierre dans ses efforts pour atteindre la mission distinctive du *Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)*. Les facteurs responsables de cette évolution sont brièvement abordés dans les paragraphes suivants.

La vision, qui a animé les trois cofondateurs dans leur démarche de reconnaissance du lac Saint-Pierre comme réserve de biosphère, s'appuyait sur *une philosophie de développement communautaire* et de gouvernance citoyenne. Ce *choix d'une gouvernance ascendante*, inspirée de l'économie sociale, a directement influencé l'adoption **d'une forme juridique** de la part de l'organisme responsable de la Réserve. C'est ainsi qu'est née *la Coopérative de solidarité de la RMBLSP* permettant de répondre à la vision du *Programme MAB* tout en ayant la possibilité de générer des revenus autonomes par la commercialisation de biens et de services.

Au cours des dix dernières années, un changement majeur a été effectué **au plan du zonage**. Les aires de transition ont été augmentées de façon considérable. Cette modification fait passer la superficie de la RMBLSP de 480 km² à 6 504,9 km². Initialement centré sur l'écosystème du lac Saint-Pierre, le zonage actuel permet l'ajout de nouveaux milieux et habitats (agricoles, forestiers) ainsi que la présence de pôles urbains d'importance. Cette évolution n'est pas étrangère au positionnement de la Coopérative face aux trois fonctions des réserves de biosphère. Cette dernière a opté pour **la prise en charge de la « fonction développement »**.

La « **fonction de conservation** » n'est pas directement prise en charge par la CSRMBLSP car d'autres organisations préexistantes à la création de la Réserve étaient déjà en place afin de couvrir ce volet. De nombreux organismes à but non lucratif (OBNL) réalisent un excellent travail de protection et de mise en valeur des « zones tampons » au lac Saint-Pierre. Au plan du développement durable de la grande industrie, il faut souligner les efforts de la municipalité et du Cégep de Sorel-Tracy en matière *d'écologie industrielle* (Centre de transfert technologique en écologie industrielle). Par ailleurs, la CSRMBLSP, par l'intermédiaire de sa « *Commission conservation* », s'efforce actuellement de réaliser un inventaire des intervenants et des actions sur le territoire afin d'assurer une meilleure complémentarité des projets. La « **fonction d'appui logistique** » vise à soutenir et à encourager les activités de recherche, d'éducation et de surveillance continue afin d'appuyer la conservation et le développement durable. La RMBLSP a créé une « *Commission éducation et recherche* » en 2007. Les membres de cette Commission ont privilégié le volet de l'éducation relative à l'environnement auprès des clientèles scolaires et des clientèles touristiques fréquentant les centres d'interprétation du territoire. *Au plan de la recherche*, on constate que la prise en charge des activités est assumée par les *institutions universitaires et collégiales* du territoire ou provenant de l'extérieur du territoire du lac Saint-Pierre.

La « **fonction développement** » s'exprime par la conception et la mise en œuvre de programmes et d'actions en matière **de développement durable du tourisme**, d'écotourisme, de tourisme de nature et de tourisme culinaire. Fidèle à la philosophie de la gouvernance citoyenne, la Coopérative de solidarité s'est dotée de plusieurs outils afin de guider la réalisation de ses mandats. D'une part, en 2002, la Coopérative s'est dotée d'un *Plan directeur de développement écotouristique*². D'autre part, **trois forums citoyens (2003, 2007, 2010)** ont permis de dégager des orientations et des thématiques qui ont servi à l'élaboration du *Plan d'action 2004-2006*. Un nouveau *Plan d'action* est actuellement en préparation. Enfin, la création de **trois Commissions au sein de la Coopérative** (conservation, développement, éducation et recherche) a permis l'implication de bénévoles et de travailleurs dans l'atteinte des objectifs du Programme UNESCO/MAB. Cette importante mobilisation et le dynamisme observé ne sont pas étrangers à la création d'une **permanence en 2006** qui évoluera de deux personnes à cinq membres travailleurs en 2010. Tout en s'efforçant de conserver l'idéologie initiale de gouvernance participative, l'ajout progressif de membres travailleurs a entraîné la

Coopérative dans **une vision plus administrative**. Cette masse critique de personnes ressources a permis de consacrer plus de temps à la recherche de financement, à la mise en œuvre d'un *Plan de communication* en 2008, et à la mise sur pied d'un Service conseil permettant la réalisation et l'accompagnement de projets. Cette transition dans le temps aura également autorisé le passage d'une dépendance à l'expertise externe (Plan directeur écotouristique) **au renforcement accru des capacités de la Coopérative** à mener des projets en gestion interne et à développer des compétences qu'elle peut mettre au service des communautés du territoire. La notoriété de la Réserve a permis à ses dirigeants de jouer un rôle d'arbitrage dans certains dossiers régionaux conflictuels. Nous pensons, ici, à **l'arrêt des tirs d'obus dans le lac Saint-Pierre** par le Centre d'essais et d'expérimentation des munitions de Nicolet et **le début du déminage d'affluents utilisés par des plaisanciers et pêcheurs** pour accéder au LSP.

Au cours des cinq dernières années, la RMBLSP a obtenu le financement et mis en œuvre plusieurs **projets en matière de développement durable du tourisme**. À titre d'exemple, citons le *Programme de labellisation en développement durable du tourisme*, *la Charte de développement durable du lac-Saint-Pierre*, *l'implication dans le projet de Route bleue ainsi que dans le projet de Station nautique sur le territoire de la Réserve*. Ces actions ont mené à **des reconnaissances et à un rayonnement** de la RMBLSP dans le réseau canadien et international des réserves de biosphère.

3. FONCTION DE CONSERVATION

La « fonction de conservation » vise à préserver les ressources génétiques, les espèces, les écosystèmes et les paysages. Cette importante fonction n'est pas directement prise en charge par la CSRMBSLP car d'autres organisations préexistantes à la création de la Réserve étaient déjà en place afin de couvrir ce volet. En bref, *la décennie 1990-2000* a beaucoup porté sur la protection des milieux humides (RAMSAR, 1998). *La décennie 2000-2010* se caractérise par des actions portant *sur la pérennité de certaines ressources (poissons, sauvagine) et des usages (pêche, tourisme durable, agrotourisme, agriculture, navigation,)* et a été marquée par *la promotion des actions écoresponsables (écologie industrielle, forums citoyens, réduction à la source, réemploi des ressources, recyclage, valorisation)*. *La décennie 2010-2020*, tout en maintenant les acquis, devrait porter sur le maintien même de l'intégrité écologique du lac Saint-Pierre.

3.1. Évolution du zonage au cours de la dernière décennie

Les évaluateurs constatent que *les aires centrales* sont peu étendues et gérées par deux paliers de gouvernements différents. Les gouvernements provincial et fédéral gèrent les aires centrales selon leur juridiction et leur législation respectives afin d'assurer la pérennité des ressources vivantes qui s'y trouvent. Il faut également souligner la présence de services gouvernementaux attitrés à la recherche et à la surveillance continue de certaines espèces et de certains habitats. *Les zones tampons* ont fait l'objet de quelques ajouts, principalement dans la partie ouest de l'archipel du lac Saint-Pierre. Quant *aux aires de transition*, le fait saillant des dix dernières années demeure l'agrandissement considérable de cette partie de la Réserve. On reconnaît que ce changement majeur présente un réel avantage pour l'accès et la gestion des programmes de financement selon le découpage administratif des Municipalités régionales de comté (MRC). Ces ajouts impliquent également le défi de développer *un sentiment d'appartenance à la RMBLSP* auprès des municipalités éloignées de la zone riveraine du LSP.

3.2. Actions prépondérantes des organisations non gouvernementales

Les examinateurs désirent souligner la présence exceptionnelle de nombreux organismes à but non lucratif (OBNL) qui réalisent un excellent travail de protection et de mise en valeur des « zones tampons » du lac Saint-Pierre. Les actions des OBNL portent au moins sur cinq créneaux. Le premier réfère à l'acquisition *de terres à des fins de protection* (CIC, CNC, SARCEL). Le second créneau touche *l'aménagement et la réhabilitation d'écosystèmes et d'habitats cynégétiques et halieutiques* (CIC, CZIP, SABL). Nous pensons, ici, aux aménagements fauniques pour la sauvagine et les poissons. Le troisième créneau porte sur *l'éducation et la sensibilisation des clientèles* aux actions écoresponsables. Ces organismes s'appliquent à développer une véritable éthique environnementale (CZIP, RSLSP, SABL, SARCEL). Le quatrième créneau renvoie aux actions de *réhabilitation de bandes riveraines, de frayères et de monitoring reliées à des espèces et des habitats fauniques* (CZIP, MRC, SABL). Enfin, un créneau récent porte sur la plantation d'arbres en guise de compensation pour les gaz à effet de serre (CZIP, SABL, CSRMBLSP).

3.3. Connectivité et gestion intégrée du Saint-Laurent et du lac Saint-Pierre

La problématique de l'eau demeure l'enjeu majeur et le plus urgent au lac Saint-Pierre : niveau des eaux, qualité de l'eau, gouvernance de l'eau, etc. *L'intégrité du lac Saint-Pierre doit être abordée dans un contexte de connectivité avec les masses d'eau en aval et la masse d'eau en amont* qui sort du lac Saint-Pierre et qui influence la vie aquatique jusqu'à l'estuaire du Saint-Laurent. Le tronçon même du lac Saint-Pierre (480 km²) est porteur d'une problématique déterminante pour l'avenir. Le fleuve Saint-Laurent n'est pas le même à l'entrée et à la sortie du lac Saint-Pierre. Ce changement de dynamique

amont/aval s'explique, entre autre chose, par l'apport de matières et des conséquences associées : sédiments, matières dissoutes dans l'eau, polluants organiques, modification de la lumière, nourriture disponible pour les poissons, etc. *L'enjeu majeur de la pérennité du lac Saint-Pierre* passe impérativement par un travail de concertation en collaboration avec les différents partenaires riverains afin d'améliorer la qualité de l'eau *des huit (8) tributaires du lac Saint-Pierre*³. Beaucoup d'intervenants, dans le domaine de la conservation, s'entendent sur l'urgence de focaliser les actions en lien avec *l'intégrité écologique de ce lac fluvial* car c'est un milieu naturel qui dessert beaucoup d'intérêts et qu'il faut protéger afin de pouvoir le transmettre le plus intact possible aux générations futures.

La nécessité de la « *gestion intégrée* » du lac Saint-Pierre et du fleuve Saint-Laurent, en amont et en aval, a récemment fait l'objet d'un mémoire produit par la CSRMBLSP et acheminé à la direction du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (juin 2010). La gestion de la « ressource eau » est très complexe car elle implique une multiplicité d'acteurs ayant des relations inter-échelles autant pour les systèmes écologiques que pour les systèmes socio-économiques et politiques. Globalement, c'est une *meilleure définition d'objectifs communs* impliquant tous les acteurs du territoire qui paraît nécessaire. Cela passe par une *concertation importante* ainsi qu'un effort de communication entre les différents intervenants afin de *coordonner leurs actions et d'obtenir les résultats escomptés*. Conséquemment la RMBLSP aura *un rôle encore plus important à jouer* en termes de coordination pour la prochaine décennie.

3.4. Recommandations

3.4.1. Accroître les territoires protégés sur la rive nord du LSP

Les examinateurs croient qu'il est nécessaire d'accroître les superficies dédiées *aux aires centrales* de conservation et soutenues par des statuts juridiques. L'objectif consiste à protéger davantage de terres insulaires et/ou riveraines de grande qualité. Il est également essentiel d'augmenter les superficies *des zones tampons* riveraines sur la rive nord du lac Saint-Pierre. À cet effet, nous invitons la CSRMBLSP à relancer le projet de création d'un Refuge faunique sur les terres publiques de la rive nord du lac Saint-Pierre⁴. Ce statut de protection viendrait directement consolider les aires centrales et les zones tampons de la RMBLSP avec *un ajout de 1 013 hectares de terres publiques protégées et accessibles à des fins d'éducation*. Le projet est en cours mais stagne depuis plusieurs années. Un travail de concertation de la part de la CSRMBLSP, auprès du MRNF et des OBNL impliquées, a le potentiel de relancer et de contribuer à la concrétisation de ce *projet central* ayant pour conséquence d'assurer que

chaque aire/zone de la RB présente *une taille suffisante pour permettre l'application des fonctions associées*⁵.

3.4.2. Assumer le leadership du Plan de gestion intégrée de l'eau

Un « *Conseil de gouvernance de l'eau* » a été créé au sein de la CSRMBLSP au début de l'année 2010. Son mandat consiste à jouer un rôle actif en matière de concertation de l'ensemble des acteurs de l'eau au lac Saint-Pierre. Dans cette perspective, nous invitons la Coopérative à poursuivre ses démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin d'être reconnue à titre de responsable de la Table de concertation du Saint-Laurent pour le secteur couvert par la RMBLSP. Cette reconnaissance favoriserait la légitimité du « *Conseil de gouvernance de l'eau* » dans son ambition d'assumer le leadership du projet d'élaboration d'un *Plan de gestion intégrée de l'eau* pour le territoire de la Réserve mondiale. Ce Plan serait réalisé en concertation avec l'ensemble des décideurs, des usagers et de la société civile impliqués au lac Saint-Pierre. L'Université du Québec à Trois-Rivières pourrait représenter un partenaire notable. Cette dernière assure déjà une présence scientifique au lac Saint-Pierre principalement en écologie des milieux aquatiques. De plus, avec son outil de recherche exceptionnel, qu'est *le bateau-laboratoire Lampsilis*, l'UQTR fait figure de chef de file en écologie des eaux douces. Nous proposons d'accroître la collaboration entre la CSRMBLSP et les chercheurs impliqués comme support au projet de *Plan de gestion intégré de l'eau*

4. FONCTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La « fonction développement » est directement prise en charge par la CSRMBLSP. Plus précisément, cette dernière a *priorisé ses interventions en matière de développement durable du tourisme* (tourisme de nature, tourisme culinaire, etc.) à l'échelle de l'ensemble du lac Saint-Pierre. D'ailleurs, ce choix stratégique explique, d'une part, que les *organismes de financement sollicités* sont généralement de nature économique (Développement Économique Canada, ministère du Tourisme du Québec, Caisses populaires Desjardins, etc.). Dans la même logique, la composition actuelle du CA de la CSRMBLSP est fortement axée sur la présence d'agents socioéconomiques ayant une préoccupation de développement touristique issus de chacun des six territoires composant la réserve de biosphère (MRC, CLD, SADC, Office de tourisme, etc.).

4.1. Croissance qualitative, tourisme durable et destination touristique

Historiquement, le lac Saint-Pierre a souffert d'une faible notoriété en tant que destination touristique. La Coopérative de solidarité a choisi de miser sur l'écotourisme afin d'améliorer le positionnement de l'offre touristique du territoire. Cette forme de tourisme, *valorisée dans les réserves de biosphère*⁶, a bénéficié de la popularité de l'année mondiale de l'écotourisme. Conséquemment, la décision de la Coopérative de solidarité de se doter d'un *Plan directeur écotouristique (2002)* a été considérée comme une nouvelle opportunité de mise en valeur et de conservation du lac Saint-Pierre. Ce Plan directeur *a influencé et influence encore l'élaboration de projets écotouristiques et de tourisme de nature* sur le territoire de la réserve (renouvellement des expositions permanentes de *deux Centres d'interprétation en lien avec le lac Saint-Pierre*, Éco-Salon et Académie de pêche du lac Saint-Pierre, projet Écomonde, etc.). Actuellement, les produits d'appel se font plutôt sur le *tourisme de nature* qui offre un spectre plus large d'intervention tout en étant moins restrictif dans ses conditions d'application (prélèvements fauniques) pour une région en processus de *devenir une destination touristique reconnue*.

Le tourisme culinaire (diversification, authenticité, innovations) a également fait l'objet de plusieurs actions avec les partenaires du territoire. Deux autres initiatives de la Coopérative de solidarité en matière de développement durable insufflent un fort dynamisme dans la communauté. D'une part, une *Charte de développement durable* a été proposée aux communautés de la Réserve en mars 2010. D'autre part, nous référons au *Programme de labellisation en développement durable du tourisme* (DESTIN'ACTION BIOSPHERE LAC-SAINT-PIERRE) initié en 2007 et faisant actuellement l'objet d'une expérimentation pilote auprès d'entreprises du territoire. Le lancement officiel du Programme est prévu pour 2011. La signature de la Charte est obligatoire pour adhérer à la Coopérative de solidarité et représente également une condition pour avoir accès au Programme DESTIN'ACTION BIOSPHERE. Ces précisions illustrent la complémentarité et la progression dans les outils développés et des engagements souhaités de la part des partenaires.

4.2. Enjeu d'accessibilité et de sécurité du public : UXO

Bien que peu soulevée dans le document final de l'examen périodique, *l'évolution des activités de la Défense nationale à Nicolet* s'avère très pertinent à évoquer. De 1952 à 2000, le Centre d'essais et d'expérimentation des munitions (CEEM) de Nicolet a effectué plus de 300 000 tirs d'obus dans les eaux du lac Saint-Pierre (UXO : munitions non explosées). Le périmètre aquatique officiellement délimité représente environ 140 km² soit plus de 40% de la superficie totale du LSP. On estime à 8 000 de ces projectiles qui portent une charge et qui reposent au fond du lac. De ces 8 000, 2 000 de ces

projectiles sont dangereux au toucher et représentent pour les plaisanciers, les pêcheurs sportifs et commerciaux une grande zone d'interdiction d'accès.

En 2000, au moment de la présentation du dossier de candidature de la Réserve, l'existence d'un Centre militaire, où l'on effectue des tests d'obus dans le lac Saint-Pierre, était considéré comme « une situation à changer dans un contexte de développement durable ». L'arrêt de ces tirs et le début du déminage d'affluents utilisés par des plaisanciers et pêcheurs pour accéder au LSP (chenal Landroche à Baie-du-Febvre et chenal Tardif à Pierreville) constituent certes *l'un des changements positifs* sur le territoire de la RMBLSP au cours de la dernière décennie.

4.3. Équité intragénérationnelle et intergénérationnelle

L'équité intragénérationnelle a pour préoccupation de répondre aux besoins essentiels des communautés du territoire. Dans cette perspective, les examinateurs remarquent une préoccupation de la CSRMBLSP à améliorer les conditions d'existence des communautés les plus démunies. Par exemple, la Réserve de biosphère a répondu positivement à des demandes d'études et d'accompagnement de trois municipalités dévitalisées⁷ désirant développer des projets visant à utiliser le tourisme durable afin de compenser les pertes issues de d'autres secteurs d'activité. Également, dans le but de favoriser un accès plus équitable au lac Saint-Pierre, dont 80% des territoires riverains sont de tenure privée, la permanence de la Réserve de biosphère est directement impliquée dans l'opérationnalisation du circuit nautique de *la Route bleue* traversant son territoire.

L'équité intergénérationnelle vise à promouvoir des actions de conservation et de développement susceptibles de favoriser la capacité des générations futures à satisfaire leurs besoins. Par exemple, la protection de sites naturels et culturels de grande valeur représente une façon de léguer un patrimoine de qualité aux générations futures (la reconnaissance RAMSAR attribuée au lac Saint-Pierre fait suite à la protection de plus de 2 500 ha de terres humides d'importance nationale et internationale). Par ailleurs, les examinateurs ne peuvent passer sous silence les nombreuses actions liées à l'éducation et à la sensibilisation ainsi qu'à la relève des jeunes en liens avec des usages traditionnels au lac Saint-Pierre. Par exemple, le *Regroupement des Sauvaginaires* du Lac-Saint-Pierre et le groupe SARCEL proposent annuellement des « Programmes de relève » auprès des jeunes afin de les initier à la chasse à la sauvagine et aux actions écoresponsables. La Pourvoirie du lac Saint-Pierre, avec la création d'une Académie de pêche, offre un séjour en camps de vacances sur la pêche sportive et les techniques de remise à l'eau.

4.4. Recommandations

4.4.1. Accessibilité et diffusion des outils et des expériences

Faire connaître les résultats des expérimentations réalisées en matière de développement durable du tourisme aux réserves canadiennes de biosphère ainsi qu'au réseau international de l'UNESCO. Nous pensons, ici, à la Charte et au Programme de labellisation en tourisme comme outils d'engagement, d'apprentissage et de démarche en développement durable. Cette action d'échange entre réserves de biosphère s'inscrit dans la vision même du Réseau mondial des réserves de biosphère.

4.4.2. Œuvrer à un rapprochement avec les associations d'agriculteurs

La RMBLSP précise que 33% de son territoire est composé de terres agricoles exploitées. Dans ce contexte, nous croyons qu'une collaboration avec les syndicats agricoles devrait être mise en place afin de sensibiliser ces derniers au développement durable et en faire des alliés dans l'important dossier de la qualité de l'eau et la préservation de l'intégrité du Lac Saint-Pierre.

4.4.3. Collaboration entre la CSRMBLSP et la Ville de Trois-Rivières

Les examinateurs proposent la mise en place d'un mécanisme facilitant les collaborations entre la Division Développement durable du territoire de la Ville de Trois-Rivières⁸ et la CSRMBLSP. Cette capitale régionale, à la suite des fusions municipales de 2002, compte à elle seule 130 000 personnes sur les 299 404 individus composant la population totale de la RMBLSP⁹. De plus, en mai 2009, Trois-Rivières a adopté une première *Politique de développement durable*, assortie d'un *Plan d'action 2009-2013*. Les six thématiques de la *Politique* touchent la mission de la RMBLSP : développement urbain et milieux naturels, gestion de l'eau, foresterie et espaces verts, changements climatiques, nuisances, gestion des matières résiduelles¹⁰.

5. FONCTION D'APPUI LOGISTIQUE

La « fonction de support logistique » vise à soutenir et à encourager les activités de recherche, d'éducation et de surveillance continue (et le monitoring) afin d'appuyer la conservation et le développement durable. La RMBLSP a créé une « *Commission éducation et recherche* » en 2007. Les membres de cette Commission ont privilégié le volet éducatif de leur mandat au cours des dernières années.

5.1. Au plan de l'éducation

Au plan de l'éducation, la Commission éducation et recherche présente un bilan très positif. Plusieurs actions prévues au Plan d'action 2008-2010 ont été réalisées. De plus, la mise en commun des idées a débouché sur le *renouvellement des expositions et des artefacts* de deux des trois Centre d'interprétation directement en lien avec la mission et le territoire de la RMBLSP (Biophare et CBQ). Par ailleurs, la sensibilisation des *jeunes dans les écoles* a fait l'objet de beaucoup d'efforts de la part d'une grande diversité d'organismes sur le territoire du lac Saint-Pierre : Biophare, membre travailleur de la CBQ, SCIRBI, CSRMBSLP, SABL, etc. Ainsi, au plan de l'éducation, *les examinateurs pensent* qu'il faut progresser dans la continuité et renforcer ces collaborations afin qu'elles évoluent vers de véritables alliances pour le futur.

5.2. Au plan de la recherche

Au plan de la recherche, on constate que la prise en charge des activités est assumée par les *institutions universitaires et collégiales* du territoire ou provenant de l'extérieur du territoire du lac Saint-Pierre. À ces institutions, il faut ajouter *certain services ministériels* du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada. Ces organismes *fonctionnent pratiquement en autarcie* en ayant leur propre source de financement, leurs programmes de recherches, leur personnel et leurs lieux spécifiques de publication. La recherche scientifique est actuellement pilotée de l'extérieur de la réserve de biosphère sauf à une ou deux exceptions près. De plus, la présence de la RB sur le territoire n'a pas permis de mobiliser le réseau de chercheurs des universités et des collèges comme attendu. *Les examinateurs proposent* que l'organisme responsable de la RMBLSP amorce de plus grands efforts de coordination afin de mobiliser les acteurs scientifiques dans le but d'associer leurs systèmes de connaissance à la mission des réserves de biosphère. *Au plan de la surveillance continue*, il est intéressant de souligner la collaboration du personnel ministériel (précision des protocoles d'inventaire et d'analyse des données) avec des ONG qui prennent en charge la collecte

des données brutes sur le territoire (CZIP du lac Saint-Pierre, SABL). *Les examinateurs pensent* qu'il faut encourager et étendre ce type d'alliance au cours des prochaines années.

5.3. Surveillance continue et évaluation des résultats des actions

La mesure de l'évolution des projets et des résultats des programmes demeure un exercice essentiel. Une évaluation systématique des programmes d'action, par une surveillance continue du milieu, permettrait *d'en mesurer l'efficacité*. De plus, l'évaluation de l'efficacité des mesures prises pour promouvoir un développement durable débouche nécessairement sur *la question des indicateurs*. Dans cette perspective, la CSRMBLSP peut jouer un rôle de premier plan dans l'identification et l'évaluation des indicateurs de développement durable dans ses sphères d'interventions.

5.4. Recommandations

5.4.1. Création d'un Programme et d'un Agenda de recherche

La création de programmes de recherche relève généralement d'une perspective à long terme. Pourtant le *Plan de Madrid* insiste sur la mise en place d'un Agenda de recherche¹¹ dans chaque réserve de biosphère pour 2013. Les examinateurs concluent que la création d'un tel Agenda, directement lié à son plan de gestion et à son schéma de zonage, s'impose comme une priorité pour la RMBSP au cours de la prochaine décennie. L'intention sous-jacente est d'appliquer l'expertise scientifique à la gestion et à la conservation ainsi que de renforcer le support scientifique de la prise de décisions.

5.4.2. Création d'un Conseil scientifique en soutien à la RMBLSP

Pour les examinateurs, la création d'un Conseil scientifique devient un corollaire de la recommandation précédente. D'une part, la création d'un Programme de recherche implique de *mobiliser les acteurs scientifiques et non scientifiques* afin d'associer leurs systèmes de connaissance pour renforcer les fonctions scientifiques de la réserve de biosphère. D'autre part, ce Conseil scientifique serait un atout important afin de *supporter les trois Commissions de la CSRMBLSP*. Ce Conseil devrait être multidisciplinaire et être composé à la fois de scientifiques provenant des sciences de la nature et des sciences sociales.

5.4.3. Mesurer des progrès en matière de développement durable

Les examinateurs pensent qu'une attention spéciale doit être portée à la mesure des progrès en matière de développement durable. Cette activité de monitoring fait directement référence au rôle des réserves de biosphère *comme laboratoire vivant et site d'apprentissage* permettant de traduire les principes du développement durable en pratiques localement pertinentes. Par exemple, l'expérimentation d'une méthodologie d'évaluation, appliquée aux principaux projets en cours et futurs, représente une action importante à mener par la CSRMBLSP. Ce type d'évaluation continue aurait le mérite d'assoir le discours sur l'évolution du « modèle vécu » de développement durable au sein de la RMBLSP sur des données objectives et crédibles pour l'ensemble du réseau.

6. CONTEXTE DE GOUVERNANCE

6.1. Modèle de gouvernance de l'organisme responsable et financement

L'organisme responsable de la RMBLSP a adopté *un statut juridique* qu'il importe de préciser. Il s'agit d'une *entreprise d'économie sociale* fondée selon la Loi sur les coopératives. La *Coopérative de solidarité* a un caractère entrepreneurial qui s'articule autour d'une finalité sociale. Les valeurs de participation, de prise en charge, de gestion démocratique, de propriété collective des capitaux et de revenus autonomes sont centrales dans ce type d'entreprise. Elle vise également à produire des biens et des services répondant à des besoins économiques et sociaux. En bref, la Coopérative de solidarité de la RMBLSP a pour but d'« Exploiter une entreprise en vue de fournir du travail à ses membres travailleurs ainsi que des biens et des services à ses membres utilisateurs dans le but d'assurer la conservation et le développement de la réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre et toute autre activité connexe » (Charte de la Coopérative, 6 juillet 2000). Conséquemment, il ne faut pas s'étonner des visées commerciales de la Coopérative en matière de forfaitisation de produits associés au développement durable du tourisme et de l'agrotourisme.

La gouvernance locale, avec son approche consultative, a été appliquée au processus même ayant mené au dépôt de la candidature du lac Saint-Pierre au Programme MAB /UNESCO par trois cofondateurs de la Réserve. Au cours de la décennie 2000-2010, ce leitmotiv a continué à représenter la toile de fond des actions de la Coopérative en matière d'approche communautaire et de développement durable. Toutefois, les gestionnaires de la Coopérative se sont rapidement confrontés à la *difficulté de produire des revenus autonomes tout en restant fidèles à la vision ascendante des trois cofondateurs*. D'importants efforts ont été consentis par la permanence de la Réserve afin d'obtenir du financement régional diversifié (CLD, réseau des Caisses populaires du

territoire, Rio Tinto, etc.). Cependant, la réalité des dernières années montre que la survie de la Coopérative et de la RMBLSP dépendent largement du soutien du gouvernement fédéral (2008-2013) et de certains programmes ministériels du gouvernement provincial. L'entretien des examinateurs avec les trois cofondateurs a mis en lumière cette situation contradictoire d'une vision ascendante (approche communautaire et citoyenne) et de la dépendance à un financement axé sur « l'État pourvoyeur » (approche traditionnelle avec une vision centralisatrice de l'État). Au cours de la décennie 2010-2020, cette distorsion risque de s'amenuiser avec l'augmentation du nombre de membres de la Coopérative et des revenus tirés des activités de forfaitisation en développement durable du tourisme ainsi que des contrats réalisés par le Service conseil de la permanence.

6.2. Succès et obstacles à la gouvernance locale

Au plan de la gouvernance, il importe de signaler un certain nombre de succès réalisés par la Coopérative de solidarité ou en partenariat avec des organisations et des communautés sur le territoire de la RMBLSP. Au sein même de la *Coopérative de solidarité*, la *création des trois Commissions* correspondant aux trois fonctions des Réserves de biosphère représente un changement important et très positif au plan de l'implication des citoyens et des partenaires à la concrétisation de la vision de l'organisme où le développement durable est présenté comme un défi rassembleur. De plus, il apparaît indispensable aux examinateurs d'insister sur la création de *l'Aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre*. Il est intéressant de faire ressortir l'originalité de ce mode de gestion comme élément de solution au conflit entre la pêche commerciale et la pêche sportive (amélioration de la qualité de la pêche) ainsi que pour la remise en état des populations d'espèces sportives (ex. : perchaude) et des habitats. La présence de *deux Communautés abénakises* sur le territoire de la RMBLSP fait l'objet de mentions bien méritées en regard des importantes *collaborations développées avec la Communauté d'Odanak*. En contrepartie, le rayonnement de la RMBLSP semble *plus important sur la rive sud* que sur la rive nord du lac Saint-Pierre. Par ailleurs, l'idée de *donner aux communautés les moyens de gérer leur propre environnement* demeure un thème de confrontation avec les programmes sectoriels de différents ministères en fonction de leur propre découpage administratif. *Les projets globaux, inspirés de la gestion intégrée du territoire* à l'échelle du lac Saint-Pierre (touchant l'écosystème entier et les six MRC riveraines), ne réussissent pas à se qualifier.

6.3. Recommandations

6.3.1. *Modification du modèle de gouvernance de la CSRMBLSP*

Le modèle de gouvernance semble adéquat. Cependant, des modifications structurelles et administratives, au sein de la CSRMBLSP s'imposent : augmentation *du nombre de membres*; représentation des principaux acteurs du territoire au CA, qu'ils soient politiques, reliés à l'aire centrale et aux zones tampon ou à la nouvelle aire de transition. De plus, la structure décisionnelle serait améliorée par une *représentation élargie* incluant les différents secteurs d'activité.

6.3.2. *Création d'une vigie en matière de DD et de gouvernance*

Les examinateurs suggèrent la nomination *d'un gardien des politiques en matière de développement durable et de gouvernance*. Cette personne, qui devrait idéalement recevoir ce mandat des membres présents à l'Assemblée annuelle de la CSRMBLSP, serait reconnue comme gardienne de la vision du Réseau mondial des réserves de biosphère et de la vision de gouvernance participative de la Coopérative.

6.3.3. *Poursuivre le travail de reconnaissance et de soutien financier*

L'absence de reconnaissance officielle du gouvernement du Québec (et par conséquent, l'absence de financement de base) maintient un *certain statut de précarité* de la Réserve et de l'ensemble des réserves québécoises. Les examinateurs jugent qu'il faut poursuivre les démarches de reconnaissance des réserves par le gouvernement du Québec et travailler au maintien du soutien financier fédéral ainsi qu'à une plus grande reconnaissance du rôle des réserves canadiennes. Cette recommandation fait directement écho au *Plan de Madrid* : « Renforcer la reconnaissance juridique des RB lorsque nécessaire; encourager les États à inclure les RB dans leur propre législation »¹².

7. CONCLUSIONS : RÉUSSITES ET DÉFIS POUR LE FUTUR

7.1. Rayonnement régional, national et international

Au niveau régional et parfois, au niveau provincial, la présence et les actions de la RMBLSP ont contribué à *diffuser et à favoriser la mise en application des principes du développement durable* auprès des individus, des communautés et des organisations. À

titre d'illustration, les examinateurs prennent en compte l'obtention du *Prix annuel de la Fondation Desjardins* dans la catégorie « Développement durable » pour l'année 2010. Ce rayonnement se manifeste également au sein du *Réseau canadien des réserves de biosphère*. Certains projets sont largement reconnus dans le réseau : les efforts en développement durable du tourisme (présentation de l'avancement des travaux en Slovaquie, octobre 2009), le lancement de la Charte en développement durable en 2010, les actions de mise en valeur des produits du terroir, la création d'expositions permanentes et virtuelles reliées au lac Saint-Pierre (Biophare) et à sa biodiversité (Centre de la Biodiversité du Québec) et l'implication de la réserve avec les Écoles Vertes Brundtland. Enfin, la RMBLSP compte plusieurs de ses pratiques de gestion diffusées dans l'ensemble du *réseau mondial des réserves de biosphère*¹³.

7.2. Concilier préoccupations locales et défis à une échelle plus globale

Les entretiens effectués par les examinateurs révèlent que les ONG au lac Saint-Pierre tendent à *prioriser les actions locales*. Celles-ci se font en fonction de l'impact des activités anthropiques qui sont actuellement des problèmes de pollution des cours d'eau par enrichissement du milieu en matière organique et inorganique venant des producteurs agricoles mais également du traitement des eaux usées des villes. Par ailleurs, Gentès¹⁴ rappelle la *nécessité de penser à une échelle plus globale* : « Du fait des impacts potentiels des changements climatiques sur le *fleuve Saint-Laurent et lac Saint-Pierre*, il est important de chercher à comprendre comment ces deux systèmes hydrologiques qui sont intimement liés répondent à ces variations. (...) De plus, cet écosystème exceptionnel représente la portion du fleuve où les *impacts des changements climatiques* sont et seront les plus visibles ». Des études sont actuellement menées par les gouvernements canadiens et québécois dans le but de *dissocier les changements « naturels » du milieu de ceux provoqués par l'homme*. Ainsi, la mise en place de modèles prédictifs fiables permettra d'évaluer les impacts des changements climatiques sur le fleuve Saint-Laurent et à une échelle plus locale sur lac Saint- Pierre.

En conclusion, le document préparé par la CSRMBLS, pour son examen périodique, fait ressortir le rôle joué par la *Coopérative* comme levier de changements importants dans la grande région du lac Saint-Pierre. On ne peut nier le dynamisme ainsi que la riche diversité des partenariats qui interagissent sur le territoire. La gouvernance participative, l'invitation au dialogue et la proposition d'une vision d'avenir semblent expliquer le succès actuel de la Réserve. De plus, au plan du réseau canadien, la Coopérative de solidarité se démarque comme une *organisation pionnière de la nouvelle génération* des Réserves de la biosphère par son style de gouvernance (approche ascendante et gestion associative), par ses efforts en matière de développement durable du tourisme, par son implication en matière d'économie sociale et de l'éducation relative à l'environnement.

Depuis sa création, en novembre 2000, la Réserve mondiale de biosphère du Lac-Saint-Pierre *a réalisé un cheminement exceptionnel*. La Coopérative de solidarité a très bien répondu aux orientations du Programme UNESCO/MAB sur les réserves de biosphère en matière de zonage et de fonctions. La dernière décennie montre un engagement ferme de la part de l'organisme responsable de la Réserve en matière *de développement de programmes et de promotion du développement durable* et particulièrement du développement durable du tourisme. Ces considérations laissent présager un avenir prometteur pour la Réserve mondiale de biosphère du Lac-Saint-Pierre.

EXAMINATEURS :

André Barabé, Ph.D.

Professeur associé au Département d'études en loisir, culture et tourisme

Université du Québec à Trois-Rivières

et

Claude Letarte

Coordonnateur de la Réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix

André Barabé

Claude Letarte

Auteurs de l'examen périodique aux fins de présentation à la

Commission canadienne pour l'UNESCO

01 décembre 2010

-
- ¹ Lettre de David A. Walden aux examinateurs, secrétaire général de la CCU, 23 août 2010.
- ² Coopérative de solidarité du lac Saint-Pierre. (2002) *Plan directeur de développement écotouristique de la réserve mondiale de la biosphère du Lac-Saint-Pierre*. Municonsult et Desjardins marketing stratégique, 120 p.
- ³ Frenette, J.-J., M.T. Arts, J.Morin, D. Gratton C.Martin. 2006. *Hydrodynamic control of the underwater light in fluvial Lac Saint-Pierre*. *Limnol. Oceanogr.* 51 :2632-2645.
- ⁴ Longchamps, M. (2005). *Orientations de conservation et de mise en valeur des terres publiques de la rive nord du lac Saint-Pierre*. Produit par le Comité ZIP du lac Saint-Pierre, 138 p.
- ⁵ UNESCO/MAB (2008). *Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère (2008-2013)*, E.2 Le zonage-spatialisation des fonctions, Cible 13.pp. 19 et 20.
- ⁶ UNESCO/MAB/CCU(2002). *Écotourisme et développement durable dans les réserves de biosphère : expériences et perspectives*. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Comité Canada – MAB, 54 p.
- ⁷ Québec, Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. [En ligne], http://www.mamrot.gouv.qc.ca/regions/regi_indi.asp (Page consultée le 18 octobre 2010).
- ⁸ Cette collaboration mutuelle a été souhaitée à la suite de l'entretien entre les examinateurs et M. Roger Nadeau, Coordonnateur de la division du développement durable à la Ville de Trois-Rivières.
- ⁹ CSRMBLSP (2010). *Examen périodique 2000-2010 de la Réserve mondiale de la biosphère du Lac-Saint-Pierre*, p. 9.
- ¹⁰ Ville de Trois-Rivières (2009). *Le développement durable. Une démarche qui vise un équilibre entre le développement économique, la qualité de vie des citoyens et la protection de l'environnement*. Trois-Rivières, 36 p.
- ¹¹ UNESCO/MAB (2008). *Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère (2008-2013)*, E.3 Science et renforcement accru des capacités, Cibles 16, 17, 19, 20, pp. 23-26.
- ¹² UNESCO/MAB (2008). *Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère (2008-2013)*, E.1 Coopération, gestion et communication, Cible 11, Action 11.1, p. 18.
- ¹³ UNESCO/MAB (2007). *Le dialogue dans les réserves de biosphère : Repères, pratiques et expériences*. Notes techniques 2-2007, Programme sur l'Homme et la biosphère, pp. 7, 21, 26, 41, 44, 70, 74.
- ¹⁴ Gentès, S. (2008-2009). *Impacts et conditions et moyens de l'adaptation aux changements climatiques dans la région du lac Saint-Pierre au Québec*. Institut National Agronomique e Paris-Grignon, pp. 4, 10, 24, 27, 31.

ANNEXE 1
LISTE DES ACRONYMES

ACRONYMES	ORGANISMES
AFC	Aire faunique communautaire
CBQ	Centre de la biodiversité du Québec
CEEM	Centre d'essais et d'expérimentation des munitions de Nicolet
CIC	Canards Illimités Canada
CLD	Centre local de développement
CNC	Conservation de la nature Canada
CTTÉI	Centre de transfert technologique en écologie industrielle
MRC	Municipalité régionale de comté
OBV	Organisme de bassin versant
RSLSP	Regroupement des sauvaginaires du lac Saint-Pierre
SABL	Société d'aménagement de Baie Lavallière
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SARCEL	Société d'Aménagement Récréatif pour la Conservation de l'Environnement du Lac Saint-Pierre
SCIRBI	Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses îles
SCOBAJM	Société de conservation de Saint-Bathélemy/Saint-Joseph de Maskinongé
SOMICO	Société de mise en valeur de la Commune de Baie-du-Febvre
ZIP	Zone d'Intervention Prioritaire

ANNEXE 2

CALENDRIER DES ENTRETIENS AVEC LES INTERVENANTS

7 JUILLET 2010 : André Barabé et Claude Letarte

1. M. Robert Faithfull, directeur-général de l'Auberge de la Rive à Sorel
2. Mme Hélène Gignac, M. Normand Gariépy et M. Louis Gagné

8 JUILLET 2010 : André Barabé et Claude Letarte

3. Marc Mineau, randonnées nature et culture lac Saint-Pierre.
4. Mme Anne-Marie Dulude, observatoire du lac Saint-Pierre et expositions

14 SEPTEMBRE 2010 : André Barabé et Claude Letarte

5. M. Claude Biron, Maire de Baie-du-Febvre
6. M. Christian Hart, président de la CSRMBLSP
7. M. Pierre-Yves Malouin, président de SARCEL et président AFC

15 SEPTEMBRE 2010 : André Barabé et Claude Letarte

8. M. Roger Nadeau, Division Développement durable du territoire, Trois-Rivières
9. Mme Louise Corriveau, Comité ZIP du lac Saint-Pierre

25 AOÛT 2010 : Entretien individuel effectué par André Barabé

10. Christian Hart, président de la CSRMBLSP, rencontre # 1

06 OCTOBRE 2010 : Entretien individuel effectué par André Barabé

11. Alec Delage, Pourvoirie du lac Saint-Pierre

14 OCTOBRE 2010: Entretien individuel effectué par André Barabé

12. Paul Messier, Société d'aménagement de la Baie Lavallière

21 OCTOBRE 2010 : Entretien individuel effectué par André Barabé

13. Jean-Jacques Frenette, Université du Québec à Trois-Rivières

26 OCTOBRE 2010 : Entretien individuel effectué par André Barabé

14. Carole Bellerose, Centre de la biodiversité du Québec